

## Ordonnance sur l'augmentation temporaire de la production d'électricité des centrales hydroélectriques

Abrogation du	
Le Conseil fédéral suisse arrête:	
	ore 2022 sur l'augmentation temporaire de la production droélectriques <sup>1</sup> est abrogée au 1 <sup>er</sup> avril 2023.
	Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Alain Berset Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr